

Biodiversité dans la région méditerranéenne

Note de synthèse

Novembre 2012



Bureau d'information méditerranéen pour l'Environnement, de la Culture et du Développement Durable (MIO-ECSDE) est une Fédération sans but lucratif de 126 ONG méditerranéennes pour l'Environnement et le Développement. Le MIO-ECSDE sert d'une plate-forme technique et politique favorisant la présentation de points de vue et l'intervention des ONG dans la Méditerranée et joue un rôle actif pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable de la région Méditerranéenne et ses pays.

Site web: www.mio-ecsde.org



© MIO-ECSDE 2012

12, rue Kyrristou 10556 Athènes, Grèce
Tél: +30210-3247490, -3247267, Fax: +30210 3317127
Adresse e-mail: info@mio-ecsde.org

Ce document a été produit dans le cadre du programme de la DG Environnement des subventions de fonctionnement des ONG environnementales européennes.

La publication reflète les points de vue des auteurs et n'engage pas les bailleurs de fonds.

Ecrit par:

Thomais Vlachogianni, Milan Vogrin, Michael Scoullas

Rédacteur en chef :

Michael Scoullas

Révisé par :

Anastasia Roniotes

Traduit par :

Varvara Vasilaki

Contributions par les membres du MIO-ECSDE: *Antonia Theodosiou (Fédération des Organisations Environnementales & Ecologiques de Chypre), Krista Falzon (Nature Trust Malta), Liza Boura (MEDASSET), Romina Bicocchi (Festambiente/Legambiente), Natalia Roumelioti (MEDSOS).*

Photos de couverture: Thomais Vlachogianni, Milan Vogrin

Danaus chrysippus, Athene noctua, Himantopus himantopus, Carcinus mediterraneus, Pseudotrapelus sinaitus, Phalacrocorax aristotelis, Orthetrum cancellatum, Zamenis situla, Gonepteryx Cleopatra, Dalmatian pelican Pelecanus crispus.

Ce document est disponible sur: www.mio-ecsde.org

CONTENU

Introduction	3
1. La Méditerranée : un «hotspot» de biodiversité, menacé.....	3
2. Les facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité dans la région méditerranéenne	3
3. Les instruments juridiques principaux liés à la biodiversité pour la région méditerranéenne	4
4. Mesures proposées pour gérer la perte de biodiversité dans la région méditerranéenne.....	5
4.1. <i>Recommandations générales</i>	6
4.2. <i>Recommandations sur les politiques/les questions de gouvernance</i>	7
4.3. <i>Recommandations sur la sensibilisation, l'éducation et la communication</i>	9
4.4. <i>Recommandations sur la recherche et l'évaluation</i>	9

Introduction

La biodiversité est un bien naturel crucial et un composant des écosystèmes terrestres et marins fournissant ou contribuant directement ou indirectement à la maintenance d'importants services écosystémiques et ainsi, inextricablement liée au bien être de l'homme.

La région méditerranéenne est considérée comme l'un des « hotspot » mondial (une zone de grande importance) vu de ses concentrations exceptionnelles de biodiversité. Toutefois, la richesse unique de la région est en danger car la biodiversité continue à se réduire très rapidement en raison de la pression humaine qui entraîne la fragmentation, la dégradation et la perte de l'habitat et l'extinction des espèces. Alors que la diversité biologique diminue, notre conscience de son importance augmente, soulignant le fait que des mesures urgentes doivent être prises à tous les niveaux pour gérer cette question critique dans la région méditerranéenne.

Cette note de synthèse présente les avis collectifs du MIO-ECSDE sur la biodiversité et propose une série de mesures à être pris au plus vite afin de répondre aux menaces pesant sur la biodiversité et aux défis dans la région méditerranéenne, y compris la menace du changement climatique. Elle a également pour objectif d'assister les membres du MIO-ECSDE dans la formulation de leur position et de leur politique au niveau régional, national et local sur les questions de biodiversité.

Ce document a été conçu à l'occasion de la Décennie de la biodiversité des Nations Unies et de très maigres résultats obtenus au regard des objectifs établis de préservation de la biodiversité au niveau international, européen et méditerranéen. L'objectif de ce document est de renforcer

Le but de cette note de synthèse est d'intensifier les actions afin de s'attaquer à la crise de la biodiversité mondiale, et de promouvoir le nouveau Plan stratégique en vue de la biodiversité pour la période 2011-2020 «*Vivre en harmonie avec la nature*», et la nouvelle Stratégie de la biodiversité de l'UE pour 2020 «*Notre assurance-vie, notre capital naturel*». Il vise également à accélérer les efforts pour atteindre les objectifs de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD) et le Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP / DB) de la Convention de Barcelone.

1. La Méditerranée : un «hotspot» de biodiversité, menacé

Le bassin méditerranéen est reconnu comme étant un hotspot» de biodiversité. La diversité de sa flore est remarquable et compte entre 15000 et 25000 espèces, dont 60% sont uniques dans la région. Environ un tiers de la faune méditerranéenne est endémique (IUCN, 2008).

Bien que dans de nombreux cas l'information soit incomplète en matière de la biodiversité et les tendances relatives (en particulier relative à la biodiversité marine) dans la région méditerranéenne, il y a suffisamment de données démontrant que la biodiversité de la région est en réel danger.

D'après la Liste rouge des espèces menacées d'IUCN (2008), 19% des espèces de faunes (amphibiens, oiseaux, poissons cartilagineux, poissons d'eaux douces endémiques, crabes et écrevisses, mammifères, libellules et reptiles) sont menacés d'extinction (5% gravement menacés, 7% menacés et 7% vulnérables). De plus, au moins 16 espèces irremplaçables sont déjà éteintes, y compris certaines espèces endémiques comme la *grenouille peinte du Hula Discoglossus Nigriventer*, l'huitrier noir des Iles Canaries *Haematopus meadewaldoi* et le *Pika Prolagus sardus* de Sardaigne.

2. Les facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité dans la région méditerranéenne

D'après les conclusions de l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005), « les changements dans la biodiversité à cause des activités humaines étaient plus rapides dans les 50 dernières années qu'à tout autre moment dans l'histoire de l'humanité, et les facteurs du changement qui causent la perte de la biodiversité et qui entraînent des changements dans les services écosystémiques sont soit stables, soit ne montrent aucune preuve de déclin avec le temps, soit augmentent en intensité». Le rapport « Planète vivante » (WWF 2010) et ses conclusions démontrent clairement que la quête sans précédent de richesse et de bien-être des 40 dernières années exerce une pression non viable sur notre planète. Plus particulièrement, l'une des mesures

des tendances de l'état de la biodiversité mondiale, qui dure depuis le plus longtemps, l'indice planète vivante (Living Planet Index, LPI), qui fournit des informations sur les tendances dans l'abondance des vertébrés du monde, montre un déclin global de presque 30% entre 1970 et 2007. L'empreinte écologique – qui piste la zone de terrain ou d'eau productive biologiquement requise pour fournir les ressources renouvelables que les personnes utilisent, et inclut l'espace nécessaire pour que les infrastructures et la végétation absorbent le dioxyde de carbone (CO₂)- montre une tendance régulière : une croissance continue. De nos jours, le besoin de l'homme pour la biocapacité – l'espace disponible pour produire des ressources renouvelables et absorber le CO₂–dépasse la demande de 50%. Dans l'ensemble, l'empreinte écologique de l'humanité montre que notre demande sur le monde naturel a doublé depuis les années 1960. Selon le rapport récent sur les tendances méditerranéennes en matière de l'empreinte écologique (Réseau pour l'empreinte mondiale - *Global Footprint Network*, 2012), la région utilise environ deux fois et demie plus de ressources naturelles et de services écologiques que ce que ses écosystèmes peuvent fournir.

Les actions humaines sont fondamentalement et dans une certaine mesure responsables des changements causés à la diversité de la vie sur Terre. Les facteurs indirects les plus importants de la perte de biodiversité et des changements de services écosystémiques dans la région de la Méditerranée comprennent la surpopulation, l'urbanisation, la littoralisation, les modes de consommation non durables, le commerce, le tourisme, etc., tandis que les moteurs directs sont la fragmentation de l'habitat marin, d'eau douce et terrestre et la destruction causée par la surexploitation de ressources naturelles, les changements d'utilisation rapide et à grande échelle de la terre, la modification physique de l'eau et l'extraction d'eau des rivières, les dommages causés sur les fonds marins à cause de dragage, de forage et chalutage, différents types de pollution y compris la pollution biologique/microbienne, l'introduction d'espèces non autochtone, et le retrait ou l'utilisation non durable de ressources vivantes sauvages (chasse, pêche, etc.).

Les impacts du changement climatique sont très importants pour la biodiversité de la Méditerranée puisque la région devrait devenir l'une des régions les plus touchées. Les modèles de changement climatique indiquent que la région méditerranéenne va connaître une baisse des précipitations, une hausse des températures de la terre et de la mer ainsi qu'une désertification progressive qui aura un impact tant sur la distribution que sur la survie des espèces (Bates, et al. 2008). Un déplacement de la flore et de la faune vers les pôles, provoqué par une hausse de la température, posera des problèmes dramatiques pour les nombreuses îles méditerranéennes et menacera également les futures perspectives pour la culture continue des aliments de base et d'arbres. Leur adaptation éventuelle et progressive et/ou leur remplacement par d'autres variétés ou cultivars sont des stratégies clés que seuls quelques pays commencent à adopter. En outre, les impacts du changement climatique sur les océans, tels que l'augmentation de la température de l'eau, l'acidification, la modification de la disponibilité des nutriments, exercent des pressions supplémentaires sur les espèces marines, dont certaines sont déjà surexploitées et sont essentielles pour la subsistance des collectivités côtières de la Méditerranée.

3. Les instruments juridiques principaux liés à la biodiversité pour la région méditerranéenne

Les pays méditerranéens ont reconnu le besoin impératif de préserver la biodiversité et l'équilibre de l'écosystème afin d'éviter les conséquences sévères qu'entraîneraient la perte de la biodiversité. Cela est clairement reflété dans le fait que la plupart des pays dans la région méditerranéenne sont des parties contractantes dans des conventions internationales/régionales majeures, des accords, et des cadres législatifs qui gèrent ou qui sont étroitement liés aux questions de biodiversité.

Ces instruments juridiques sont récapitulés dans le tableau ci-dessus.

Tableau 1. Instruments juridiques principaux pour la région méditerranéenne ayant pour objectif la conservation de la biodiversité

Niveau international	<ul style="list-style-type: none"> – La Convention de la diversité biologique de l’ONU (CDB) et le protocole de Carthagène sur la biosécurité ; – La Convention Ramsar relative aux zones humides d’importance ; – La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction ; – La Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, y compris quelques Accords (instruments juridiquement contraignants) et Mémoires d’Entente (non contraignants) pour conserver des espèces particulières relatives à la région méditerranéenne, p. ex. un accord spécial en vertu de la convention de Bonn a été réalisé en 1996 pour la conservation des petits cétacés de la Mer Noire, Méditerranée et de la zone atlantique adjacente. (ACCOBAMS)
Niveau méditerranéen	<ul style="list-style-type: none"> – La Convention de Barcelone pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution (1976) et son protocole relatif aux zones spécialement protégées (ZSP/DB) de la Méditerranée (adopté en 1995); – Le protocole sur la Gestion intégrée des zones côtières (est entré en vigueur en 2011).
Niveau européen	<ul style="list-style-type: none"> – La Directive Oiseaux de l’UE 79/409/EEC et la Directive Habitats 92/43/EEC établissant respectivement des zones de protection spéciales (ZPS) pour les oiseaux et des zones spéciales de conservation (ZSC). Le réseau Natura 2000, un réseau étendu à l’UE de zones de nature protégées y compris les ZPS et les ZSC; – La Convention de Bern relatives à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l’Europe; – La Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » 2008/56/CE; – La Directive-cadre sur l’eau de l’UE 2000/60/CE; – La Convention européenne du paysage; – Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et de la diversité paysagère

4. Mesures proposées pour gérer la perte de biodiversité dans la région méditerranéenne

Afin de progresser dans la préservation de la biodiversité et d’éviter la perte accélérée et catastrophique des formes de vie dans la région méditerranéenne, il y a un besoin urgent d’un ensemble d’actions et de réponses étroitement liées aux objectifs post-2010 à court terme et à long terme, ayant pour but de s’attaquer de manière efficace aux causes directes et indirectes de la réduction de la biodiversité dans la région méditerranéenne.

L’étape initiale serait d’établir des objectifs à court, moyen et long termes, ambitieux mais tout de même réalistes. Ces derniers devraient être fondés sur des preuves scientifiques solides en prenant en compte les défis et opportunités, et en engageant toutes les parties intéressées.

Les objectifs importants post-2010 pour la protection de la biodiversité devraient être cohérents avec les engagements pris par les Parties contractantes à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique au cours de leur 10^{ème} session (Nagoya, Japon 18-29 octobre 2010), tout en allant plus loin que le ralentissement de la réduction de la biodiversité régionale et en englobant des mesures pour restaurer son intégrité et sa variété, assurant ainsi la disposition continue de ses biens et services, et l’expansion considérable nécessaire des zones protégées dans la région.

Le nouveau plan stratégique pour la diversité biologique pour la période 2011-2020, reconfirmée pendant la Conférence RIO+20, « *Vivre en harmonie avec la nature* », incluant les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, peuvent servir de bonne base pour faciliter l’intégration de la biodiversité dans des programmes nationaux et mondiaux et en promouvant des actions à entrées multiples afin d’obtenir la vision globale du plan selon lequel « *à l’horizon 2050, la biodiversité est évaluée, conservée, restaurée et utilisée sagement, maintenant les services éco-systémiques, une planète saine et offrant des bénéfices essentiels pour tout le monde* ». De plus, la Stratégie Biodiversité de l’UE à l’horizon 2020 « *Notre assurance-vie, notre capital naturel* » est susceptible de servir non seulement comme une base concrète pour une politique de l’UE en vue de la biodiversité, mais aussi comme un déclencheur pour renforcer la contribution de l’UE afin d’aborder la crise de biodiversité dans le monde, y compris toute la Méditerranée.

Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique

Le nouveau Plan « *Vivre en harmonie avec la nature* » comprend les buts stratégiques suivants:

- But stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société
- But stratégique B: Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable
- But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique
- But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes
- But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

La Stratégie Biodiversité de l'UE à l'horizon 2020

Les six objectifs solidaires et interdépendants de la Stratégie afin d'aborder les facteurs principaux résultant la perte de la biodiversité sont:

1. Mettre pleinement en œuvre la législation européenne protégeant la nature;
2. Meilleure protection et rétablissement des écosystèmes et des services qui fournissent, et utilisation de l'infrastructure verte;
3. Agriculture et sylviculture plus durables;
4. Gestion plus durable des ressources de pêche et des pêches plus durables;
5. Lutter contre les espèces exotiques qui menacent les espèces indigènes;
6. Renforcer la contribution de l'UE à la lutte mondiale contre la perte de biodiversité.

Ci-joint vous trouverez les recommandations générales du MIO-ECSDE ainsi que les recommandations spécifiques aux différents domaines d'action :

4.1. Recommandations générales

Des efforts supplémentaires doivent être consentis pour la protection des habitats terrestres, d'eau douce et des espèces. Il faut s'attaquer aux sources principales de la pollution (déchets solides, eaux usées, émissions industrielles) y compris à la contamination et toutes les formes de destruction biologique en prévenant l'introduction d'espèces non autochtones, en éliminant les pratiques de pêche non durables, en stoppant les excès de récolte d'espèces, en évitant les pratiques d'aquaculture et de sylviculture non durables, en évitant les activités détériorant les sols, etc.

La portée actuelle et l'efficacité des instruments juridiques existants de la Convention de Barcelone devraient être évalués à cet égard de manière critique et si nécessaire amendés par les Parties contractantes pour assurer une protection efficace.

À ce sujet, les inquiétudes concernant la protection de la biodiversité devraient être intégrées dans toutes les politiques pertinentes au niveau national et dans tous les plans de développement.

Etant donné les menaces du changement climatique, l'atténuation et les réponses adaptées devraient être mise en œuvre d'urgence. Des écosystèmes sains peuvent contribuer de plusieurs façons à l'atténuation du changement climatique, par ex. fournir des protections contre les risques naturels aggravés par le changement climatique, limiter les concentrations de gaz à effet de serre atmosphériques à travers le stockage terrestre de carbone, etc. Dans ce contexte, les tourbières et les forêts méditerranéennes (principalement comprenant des espèces indigènes mélangées, dont le potentiel de stockage du carbone dépasse largement les plantations *monostand*) devraient être reconnues comme étant des puits de carbone importants et des efforts supplémentaires devraient être concédés pour leur protection et leur restauration.

La contribution majeure du stockage de carbone dans les sols devrait être réexaminée minutieusement et transformée en une modification des pratiques actuelles de gestion de l'agriculture et des terres. Il faut utiliser pleinement les activités de recherches et les projets développés au sein des institutions existantes, des organisations et des programmes. Les zones humides et les forêts font également partie des systèmes les plus importants pour une adaptation appropriée au changement climatique, pour la réduction des écoulements, de l'érosion et des inondations qui résulteront de l'augmentation attendue de la fréquence de phénomènes extrêmes (tels que les fortes précipitations, la fonte de la calotte glaciaire, etc.).

La prévention des feux et la promotion d'une conduite de pâturage durable sont essentielles pour parvenir à une conservation efficace des forêts ainsi que pour prévenir l'exacerbation de la dégradation des sols et l'érosion dans la région.

En outre, il y a également un besoin évident d'identifier les sites prioritaires pour la protection de la biodiversité dans la région méditerranéenne et d'augmenter le nombre d'habitats protégés ainsi que la qualité de la protection dans les régions méditerranéennes sous représentées et des habitats d'une importance écologique spéciale.

Il est nécessaire de souligner l'importance de la biodiversité et les engagements politiques pour stopper son déclin ainsi que les financements publics et européens afin de mettre en place un grand nombre de nouvelles régions protégées (zones protégées, zones tampons, couloirs) dans la région. Des recherches scientifiques liées à la biodiversité sur la conservation et la gestion ininterrompue de zones protégées établies sont nécessaires, y compris des activités éducatives systématiques et de sensibilisation. En outre, tenant en compte que la gestion des zones protégées souffre de sous-financement, assez de fonds doivent être disponibles afin de renforcer les capacités du personnel, mener à bien de plus grands projets (incluant des achats des terrains) et des projets d'infrastructure verte, ainsi que de prendre des mesures à l'échelle du paysage afin d'améliorer en général la qualité environnementale dans les aires protégées et autour de ces aires.

4.2. Recommandations sur les politiques/les questions de gouvernance

Le principe selon lequel des politiques efficaces et des mesures concrètes pour la conservation de la biodiversité doivent être prises au plus vite en se fixant sur la réduction des pressions socio-économiques sur la biodiversité, directement ou par des modifications de leur de leurs forces motrices sous-jacente, fait l'objet d'une reconnaissance croissante.

4.2.1. Des synergies dans les politiques existantes, des stratégies et d'autres instruments relatifs à la région méditerranéenne et aux pays méditerranéen, ainsi que la gestion et la mise en œuvre d'outils doivent être développés/forgés assurant le mieux possible la cohérence nécessaire et un meilleur alignement avec les priorités identifiées liées à la biodiversité.

Dans ce sens, par exemple:

- La mise en œuvre d'un réseau de zones de protection marine dans le programme de l'UE Natura 2000 afin de stopper la réduction de la biodiversité dans l'UE mais également pour renforcer la conservation marine. Les objectifs durables devraient être renforcés par la mise en œuvre dans les délais de la nouvelle directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » de l'UE, qui appelle à une collaboration étroite entre les pays partageant une région marine afin d'obtenir un bon état écologique à l'horizon 2020.
- La mise en œuvre des activités du MedPartnership à travers les Réseaux de zones marines protégées méditerranéenne (MedZMPnet) visant à renforcer la conservation efficace des caractéristiques de la biodiversité côtière et marine importantes pour la région dans des zones sous la juridiction nationale du pays, à travers la création d'un réseau ZMP écologiquement cohérent dans la région méditerranéenne (tel que l'exige le protocole ZPS/DB), devrait être soutenue activement. De plus, les efforts communs de la CE et du PNUE/PAM afin de créer des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) en pleine mer, incluant les eaux profondes, devraient être également soutenus.
- La « Directive de l'UE pour l'établissement d'un réseau Natura 2000 dans le milieu marin » (2007) couvrant tant les milieux marins littoraux que la pleine mer, devrait être considérée en relation avec les stratégies régionales en cours établies à travers le Protocole ZPS/DB de la Convention de Barcelone et son protocole sur la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC), entré en vigueur en 2011.
- Les éléments du réseau Natura2000 devraient également être utilisés comme source d'inspiration pour la protection systématique des habitats terrestres et des espèces dans les pays sud méditerranéens, éventuellement à travers une expansion du Protocole ZPS/DB pour couvrir la biodiversité terrestre.
- Le développement et la restauration de couloirs écologiques qui permettent une connectivité entre les zones protégées, ainsi que la mise en œuvre de zones protégées/réserves de biosphère transfrontière devraient être promues activement dans la région méditerranéenne.

4.2.2. Les préoccupations de la protection de la biodiversité et les mesures devraient être intégrées dans toutes les politiques sectorielles pertinentes et les plans de développement.

Bien que certains progrès puissent être identifiés dans cette direction, par exemple au niveau européen à travers l'intégration des préoccupations sur la biodiversité dans les politiques communautaires et les instruments tels que la Politique agricole commune, la directive-cadre sur l'eau, la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin », et au niveau plus vaste Euro-méditerranéen (UpM) à travers la mise en œuvre d'initiatives de dépollutions tels que l'initiative « Horizon 2020 » et la préparation d'une stratégie sur l'eau dans la Méditerranée, il faut une volonté politique plus forte afin de renforcer les synergies, de les mettre les accords en pratique et assure la mise en œuvre de la politique au niveau national.

4.2.3. De nouveaux instruments/stratégies devraient être mis en place afin de renforcer la conservation de la biodiversité aux endroits appropriés.

Bien qu'il y ait de nombreux outils et instruments juridiques déjà en place dans le but de conserver la biodiversité dans divers domaines politiques, il y a toujours des « lacunes » dans le cadre réglementaire qui doivent être abordées.

Par exemple, au niveau européen, il semble très important d'entamer immédiatement (sous la présidence belge de l'UE) la discussion concernant l'adoption d'une directive-cadre sur les sols afin de parvenir à un compromis avec les pays s'opposant à son adoption. Afin d'atteindre les objectifs de l'UE sur la biodiversité, il est primordial d'établir des principes communs pour la protection des sols à travers l'UE. Les pays non membres de l'UE devraient également être encouragés à appliquer les mêmes principes pour une approche régionale compréhensive pour la protection des sols. La même chose s'applique pour la mise en place de l'instrument législatif - si nécessaire - sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) au niveau de l'UE. Les conséquences écologiques, économiques et sociales des EEE dans l'UE sont importantes et la législation européenne existante (par exemple, la directive sur la protection des végétaux, le règlement sur le commerce des espèces sauvages, les directives Habitats et Oiseaux, la Directive Cadre sur l'Eau et la Directive-cadre sur la stratégie marine) se réfèrent aux questions des EEE et/ou partiellement couvrent les différents aspects d'EEE, rendant ainsi la nécessité de couvrir les lacunes des politiques impérative. Un autre important outil législatif pour promouvoir le déploiement de l'infrastructure verte dans l'UE dans les zones urbaines et rurales serait une stratégie pour l'infrastructure verte qui doit être élaborée et adoptée le plus tôt possible.

Au niveau méditerranéen plus vaste, une stratégie commune par les gouvernements des régions et les organisations internationales compétentes (corps des NU, CE, etc.) pour prévenir et diminuer les feux de forêts devrait être mise en place. Cette recommandation a été proposée il y a plus de 20 ans dans le cadre de la Déclaration d'Athènes sur les feux de forêts (1987) et demeure d'actualité et très urgente en vue de la perte annuelle de forêts méditerranéennes et de leur biodiversité à cause des feux.

Le Plan d'action européen pour les forêts (2007–2011) et ses propositions d'actions exposées dans la Déclaration et dans les cinq résolutions de la Quatrième conférence ministérielle sur la protection des forêts (2003), représente un bon exemple qui pourrait inspirer un système de gestion conjoint durable des forêts dans la Méditerranée, et en accord avec le programme développé de la Convention de diversité biologique sur le programme de travail sur la diversité biologique des forêts et d'autres engagements mondiaux relatifs à la forêt.

4.2.4. Une assistance adéquate en termes de soutien financier et de développement des capacités devrait être apportée aux pays de la région pour la mise en œuvre de mesures de conservation de la biodiversité.

Un soutien supplémentaire devrait être apporté aux pays en développement de la région pour réviser la NBSAP afin d'inclure les objectifs d'intégration de la biodiversité dans la planification et les politiques sectorielles. Il est nécessaire de garantir qu'une importance soit accordée à l'intégration de l'environnement et au changement politique et institutionnel plutôt qu'aux projets.

4.2.5. Chaque politique environnementale dans les pays méditerranéens devrait être développée afin de garantir la mise en œuvre de l'Approche écosystémique (ECAP).

Cette approche a été adoptée par les Parties contractantes à la Conférence d'Almeria en 2008 et vise à améliorer la gestion des activités humaines pour la protection de l'environnement marin. Cela pourrait être un point de départ pour une mise en œuvre de grande envergure de l'ECAP pour la gestion intégrée de la terre, de l'eau et des ressources vivantes pour la conservation et l'utilisation durable et équitable tout en incorporant progressivement des mesures relatives à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation.

La valeur primaire de l'Approche écosystémique consiste à placer le peuple et ses pratiques d'utilisation des ressources naturelles au centre de la prise de décision. Pour cette raison, l'Approche écosystémique peut être utilisée pour trouver un équilibre approprié entre la conservation et l'utilisation de la diversité biologique dans des zones où il y a de multiples utilisateurs de ressources ainsi que d'importantes valeurs naturelles.

4.2.6. La communication, la coordination et la coopération au sein de la région méditerranéenne au sujet des zones protégées devraient être renforcées.

La coopération et le networking régional et sous-régional dans le domaine de la gestion des zones protégées devraient être favorisés et facilités, surtout dans les pays Nord-africain et du Moyen-Orient, où la plupart des programmes sont entièrement dirigés par le pays et où il y a un manque de mécanismes effectifs pour partager les expériences et la connaissance, tandis que la coopération et la coordination transfrontières sont minimales.

4.3. Recommandations sur la sensibilisation, l'éducation et la communication

Le manque de sensibilisation du grand public et des parties prenantes concernant le rôle de la biodiversité en relation avec la survie et le bien-être des personnes de la région est l'une des questions principales qui doit être abordée de manière efficace en Méditerranée. Le rapport de la CE sur les « attitudes des européens à l'égard de la biodiversité » (2010) confirme ce besoin très évident pour les pays méditerranéens de l'UE – censé refléter également le reste de la région- et révèle que la communication et les activités d'information devraient devenir une priorité élevée. Ceci est aussi le cas pour le reste des pays de la région.

A cet égard, la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (UNDESD) et l'Année internationale de la biodiversité offrent une opportunité unique et peuvent être utilisés pour attirer l'attention du public sur la valeur de la biodiversité et le besoin de la préserver, ainsi que sur les opportunités favorisées par sa conservation et son utilisation durable. La biodiversité a été identifiée comme étant l'un des domaines clés de l'Éducation au service du développement durable (ESD) dans le cadre de la Décennie des Nations Unies (2005-2014) pour l'EDD, dans laquelle le MIO-ECSDE, à travers son programme MEdIES, est très actif. Un exemple à titre indicatif est le matériel sur « L'EDD réserves de l'homme et de la biosphère », récemment produit par l'UNESCO et le MIO-ECSDE/MEdIES.

4.3.1. Le grand public devrait être entièrement informé des implications réelles de la perte de la biodiversité dans leur vie quotidienne et devrait être encouragé à s'engager à conserver la biodiversité à travers diverses activités.

Dans ce contexte, le MIO-ECSDE va poursuivre ses efforts importants visant à renforcer la sensibilisation sur les questions de la biodiversité à travers l'éducation (formelle, informelle et non formelle) et la communication et les actions de renforcement des capacités.

4.3.2. La participation du public et l'implication des parties prenantes dans la définition des objectifs de conservation de la nature et / ou de la planification de la gestion devraient être renforcés

Des mécanismes participatifs appropriés de consultation et de délibération politique doivent être mis en place et / ou renforcés, afin d'assurer une participation efficace du public, un respect davantage et le renforcement du consensus dans la gestion de la conservation de la nature et de la planification de la gestion.

À cette fin, le MIO-ECSDE continuera son œuvre - entrepris depuis 1991 - en termes de promotion des processus participatifs entre les ONG et les autres parties prenantes, qui ont considérablement contribué à l'établissement de consensus, la confiance mutuelle et la solidarité dans la Méditerranée et à l'amélioration des coopérations : Nord-Sud, Sud-Sud et Est-Ouest. Le MIO-ECSDE poursuivra également ses activités et ses efforts dans la promotion des principes de la Convention d'Aarhus, qui s'appliquent à la gestion de la conservation de la nature et de la planification.

4.4. Recommandations sur la recherche et l'évaluation

L'information scientifique sur la biodiversité, sa valeur, son fonctionnement, son statut et ses tendances, ainsi que les conséquences de sa réduction sont constamment améliorés. Cependant il y a encore d'importantes lacunes et insuffisances dans les connaissances existantes

L'évaluation initiale, intégrée du PNUE / PAM liée à la Convention de Barcelone a été achevée en 2011. Elle contient des informations sur la nature globale des écosystèmes de la Méditerranée, y compris les

caractéristiques physiques et écologiques, les pressions qui affectent l'état de l'environnement marin, les conditions ou l'état des écosystèmes côtiers et marins, et une prévision pour les écosystèmes, si ces tendances se poursuivent. Les objectifs de l'évaluation initiale étaient intégrés à définir les grands enjeux prioritaires à l'échelle du bassin et de déterminer lorsque des informations adéquates pour soutenir la gestion existe déjà ou sont recueillis. L'évaluation initiale, intégrée ciblait à définir des problèmes prioritaires à l'échelle du bassin méditerranéen et à déterminer dans quels domaines l'information afin du soutien de la gestion est déjà existante et dans quels elle est en train d'être collectée.

4.4.1. Les recherches de la région méditerranéenne doivent se concentrer sur l'évaluation du statut et les tendances sous-jacentes des écosystèmes menacés qui étayent la planification de la conservation aux niveaux régionaux et nationaux.

Ceci entrainera le renforcement de la science-interface de politique et l'identification des questions émergentes et elle contribuera substantiellement à aborder les menaces de la biodiversité et les forces motrices.

4.4.2. Fiables et bien validés, des outils faciles à appliquer et robuste (puisque les pays méditerranéens ont limité les ressources humaines et financières) pour mesurer les différentes composantes de la biodiversité devrait être développé pour atteindre une évaluation et un suivi efficaces.

Il est important de signaler que l'absence de données scientifiques ou l'existence d'une connaissance fragmentée ne devraient pas être utilisés en tant qu'argument pour l'inactivité en ce qui concerne la conservation, la protection ou la gestion des habitats et des espèces. Comme de nombreux pays méditerranéens n'ont pas les moyens de mener des recherches complètes pour tous les habitats et les espèces, une approche différente, pragmatique et efficace est nécessaire et devrait être explorée minutieusement.

En 2008, l'Union européenne a publié « le plan d'action pour la biodiversité : « stopper la perte de biodiversité à l'horizon 2010 – et plus » afin d'assister les Etats membres à stopper la perte de biodiversité. Ce plan d'action souligne les lacunes liées à la biodiversité concernant le besoin de connaissance et de recherche et une série de recommandations utiles sont proposées, qui peuvent être revues et mises en œuvre pour les pays méditerranéens membre ou non de l'UE.

4.4.3. Des approches de recherche devraient être élargies pour garantir l'intégration des sciences sociales et économiques dans la recherche sur la biodiversité.

Dans beaucoup d'autres cas, la compréhension du lien entre les moteurs socio-économiques et culturels et les pressions sur la biodiversité et les impacts est incomplète et l'information relative est très dispersée. Un effort pour connecter la biodiversité marine et les services écosystémiques à leur valeur économique afin de souligner leur importance pour le développement durable des pays riverains de Méditerranée, a été réalisé par le Plan bleu du PNUE/PAM dans son rapport « la valeur économique des bienfaits durable des écosystèmes marins méditerranéen ». Des données intéressantes pour la région sont également présentées dans l'étude de l'Economie des Ecosystèmes et de la Biodiversité (EEB, 2008) et le rapport sur « La comptabilité écosystémique lié au coût de la perte de la biodiversité: Cadre et étude de cas pour zones humides côtières de la Méditerranée» (AEE, 2010).

Ce genre de recherche doit être renforcé et approfondi.



Profil du MIO-ECSDE

Le **Bureau méditerranéen d'informations pour l'environnement, la culture et le développement durable (Mediterranean Information Office for Environment, Culture and Sustainable Development-MIO-ECSDE)**, est une Fédération des Organisations Non-Gouvernementales Méditerranéennes (ONG) pour l'Environnement et le Développement. Le MIO-ECSDE agit comme une plateforme technique et politique pour la présentation des points de vue ainsi que des interventions des ONG dans la Méditerranée. En coopération avec des gouvernements, des organisations internationales et autres partenaires socio-économiques, MIO-ECSDE joue un rôle actif pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable de la région Méditerranéenne et ses pays.

SES OBJECTIFS PRINCIPAUX SONT ...

La protection de l'**Environnement Naturel** (flore et faune, biotopes, forêts, littoral, ressources naturelles, climat) et le **Patrimoine Culturel** (monuments archéologiques, habitats traditionnels, villes, etc.) de la région Méditerranéenne. Le but ultime du MIO-ECSDE est de promouvoir le **Développement Durable** dans une Méditerranée paisible.

Les outils et les méthodes principaux utilisés par le MIO-ECSDE afin d'atteindre les objectifs sont les suivants:

- La promotion de la compréhension et collaboration parmi les peuples de la Méditerranée, spécialement à travers leurs ONG, entre les ONG et les Gouvernements, les Parlements, les Autorités Locales, les organisations internationales et les acteurs socio-économiques de la région Méditerranéenne à tous les niveaux.
- Assistance pour l'établissement, renforcement, coopération et coordination des ONG méditerranéennes et facilitation de leurs efforts en assurant le flux d'informations importantes parmi les institutions pertinentes.
- Promotion de l'éducation, recherche et études sur les questions Méditerranéennes, en stimulant la collaboration entre les ONG et les institutions scientifiques et/ou académiques.

Coordonnées

Adresse Postale: Kyrristou, 10556 Athènes, Grèce
T: +30 210 3247267, 3247490, F: +30 210 3317127,
E: info@mio-ecsde.org, W: www.mio-ecsde.org